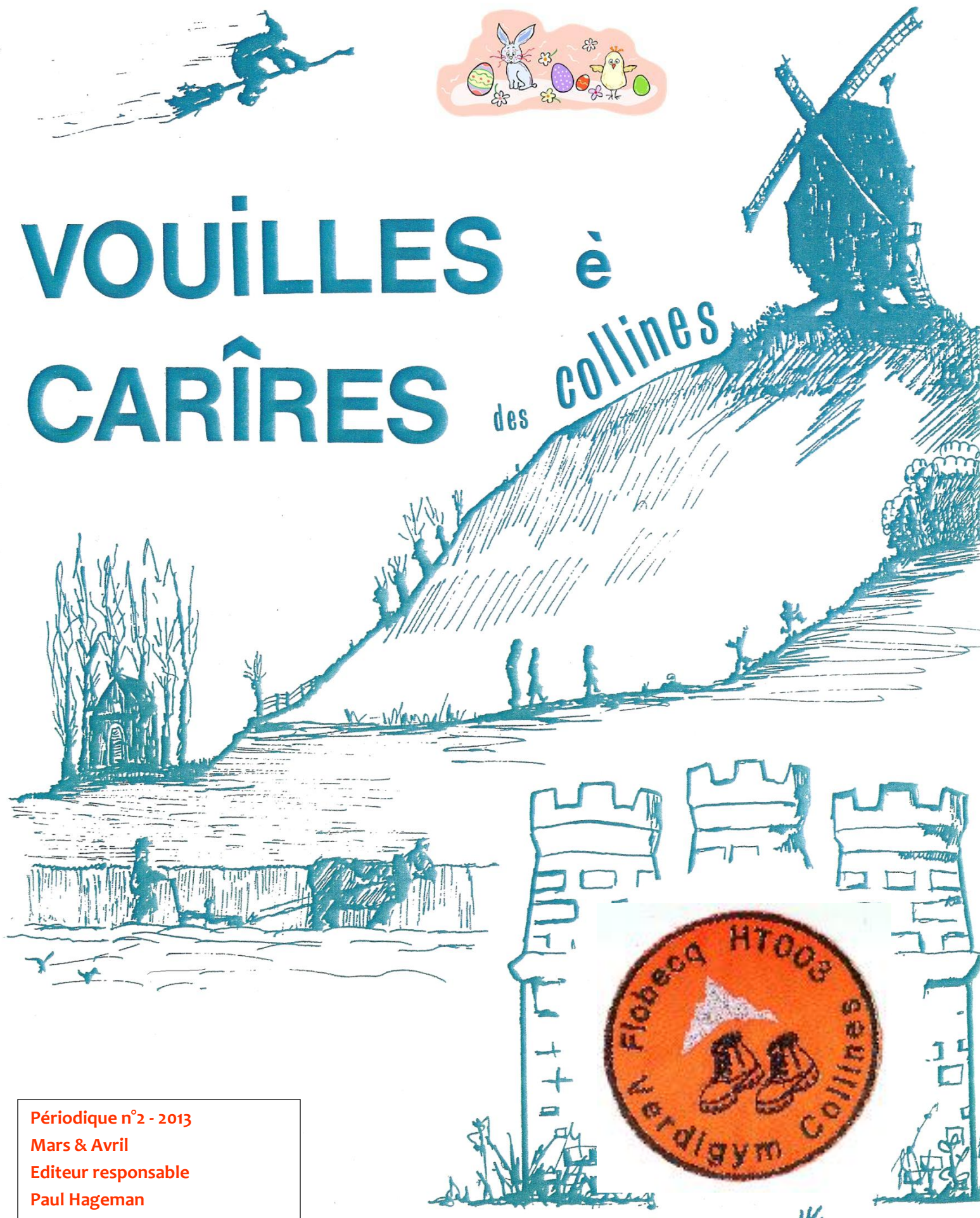


VOUILLES à CARÎRES des collines



Périodique n°2 - 2013
Mars & Avril
Editeur responsable
Paul Hageman
Emnuez 4 - 7880 FLOBECQ



PAR VOUILLES E CARÎRES.



Edito.

Bonjour à tous

Dixit les Antoniades et la Marche du Pourchau, dont vous retrouverez plus loin des Brèves, nous voilà maintenant à l'aube de notre plus grande Organisation, la Marche des Collines.

Il est plus que temps maintenant de penser aux préparations de celle-ci qui aura lieu le 31 mars prochain, qui tombe cette année, le jour de Pâques.

Cette 42e Edition, qui comme chaque année s'organisera au départ de la Maison du Village, nous demande une organisation sans reproche, nous devons être fin prêt pour recevoir nos Amis marcheurs dans les meilleures conditions.

À cette occasion je fais appel comme chaque année aux volontaires pour l'exécution des différentes tâches. Parmi celles-ci, il y en a qui demande peu de temps et d'effort d'autres en demandes beaucoup. Je compte sur une participation plus importante des membres pour soulager les habitués.

A cet effet une réunion de préparation est proposée le **vendredi 22 Mars à partir de 19h30 dans la salle de l'ALE** en face du musée des plantes.

Invitation cordiale à Tous.

Pour en terminer, vous trouverez dans cette newsletter, outre les calendriers des Marches, des articles concernant la Marche et les Marcheurs. Dans l'attente de vous rencontrer, je vous transmets mes amitiés sportives et chaleureuses.

A très bientôt sur nos sentiers.

31/03



42 IÈME "MARCHE DES COLLINES

"



VERDIGYM COLLINES

FLOBECQ HT003

C O M I T E	Président, responsable logistique, Trésorier de l'ACHD	Storme Jean Marie: Jeanmarie.storme@verdigymcollines.be  0475/846 206
	Trésorier:	Navet Daniel: daniel.navet@verdigymcollines.be  0478/429698
	Responsable Assurance, affiliation:	Pascaline Herbecq: pascaline.herbecq@verdigymcollines.be  0475/ 308862
	Secrétaire, responsable des Marches, Bus, promotion, correspondant FFBMP:	Paul Hageman: paul.hageman@verdigymcollines.be  0475/963015

... SOMAIRE...

Brèves de la Marche du Pourchau. Le billet du Secrétaire.

Les marches conseillées du mois de mars 2013. Les Anniversaires de mars.

Echos. Les Résultats de la Marche du Pourchau

La Marche Attitude ! Comment soigner des Ampoules aux pieds!

Les marches conseillées du mois d'avril. Les Anniversaires d'avril.

La motivation, moteur essentiel pour marcher régulièrement.

Brèves de notre Marche du Pourchau.

Cela faisait longtemps que nous n'avions connu une Marche du Pourchau sous la neige. Mais que de beaux paysages. Vraiment Flobecq sous la neige, c'est quand même autre chose. Il faut aussi reconnaître, que les routes de notre village étaient bien dégagées, un grand merci aux ouvriers communaux.

Un grand coup de chapeau aux bénévoles, tant dans la salle, qu'au Bbq, aux contrôles, etc... Encore un grand merci. Et comment ne pas oublier notre Armada, de petites mains, à la vente de la Tombola, du grand art.

Ensuite, il ne faut pas l'oublier, remercions les 438 marcheurs, qui nous ont rendu visite et qui dans l'ensemble étaient satisfaits.

Pour terminer notre bonne collaboration avec le Marché du Terroir, et plus particulièrement avec le Centre Culturel avec Joël Doclot, avec un contrôle de départ, dans le chapiteau.

Reste donc, la mauvaise habitude du Groupe Wakup, qui n'a pas respecté les accords envers notre club, sous le prétexte fallacieux, qu'ils n'ont pas vu de marcheurs à leur buvette. Pourtant les cartes pointées et le reportage photos, d'une marcheuse l'atteste, la majorité des marcheurs est bien passée par le Chapiteau et franchement, le bar à champagne était quand même plus attirant !

Le billet du Secrétaire.



Bonjour à tous.

Avec quelque jour de retard, voici enfin la Newsletter des mois de mars et avril.

D'abord, pour commencer, un grand merci pour votre participation à notre Marche du Pourchau, tant au niveau bénévoles, qu'aux marcheurs.

Vous trouverez dans cette seconde newsletter de l'année, le calendrier des Marches, pour lequel, je rappelle qu'il ne s'agit que de propositions, que je me base sur des distances de +/- 35 km au départ de Flobecq, mais aussi les organisations de l'ACHO.

Nous vous présentons des articles concernant la marche et le marcheur, des nouvelles sur les sentiers et sur la vie de notre Club.

Pour rappel, mon intention est de vous donner l'envie de nous accompagner sur nos sentiers, découvrir l'ambiance d'une Marche, mais aussi l'Amitié des Marcheurs.

Aller, une bonne lecture et à très bientôt.

Anniversaires du Mois de Mars

Le 03: Lisbeth Herbecq

Le 07 : Jean-Paul Ballegeer

Le 16: Dominique Maerten

Le 19: Daisy Degeeter

Le 27: Alain Ménart

Le 04: Nadine Guelluy

Le 10: Chantal Merckaert

Le 17: Catherine Wastiau

Le 27: William Lefebvre

Le 28 : Robert Vanpevenaegge



Calendrier des Marches conseillées. Mars 2013



- *Le sa 02 Zaal Gemeentelijke Basisschool, Gentsestraat 40, **9520 Zonnegem**
08.00 - 15.00 - 6, 12,19 Km - **Burchtstappers Herzele (O 002)**
- *Le di 03 Salle de L'Escale, rue du Centre 57, **7640 Peronnes-Lez-Antoing** **ACHO**
07.00 - 15.00 - 5, 10, 15, 20, 25,30 Km - **Les Randonneurs de Haut-Escaut HT069**
- *Le di 03 Maison du Village, rue de la Forge, **7904 Willaupuis**
Marche Adepts 5,10,15, 20 Km
- *Le sa 09 Koninklijk Atheneum, Royerslaan 39, **9600 Ronse**
06.00 - 14.30 - 5, 10, 14, 21, 28, 35,60 Km - **De Chatons Ronse (A 376)**
- *Le di 10 De Hernekouter, Hernekouter 1, **1540 Herne**
07.00 - 15.00 - 4,6,10,15,22,32 Km - **De Marktroppers Herne (A 114)**
- *Le di 10 Salle Coloma, Place 1, **7022 Hyon** - **Challenge ACHO**
07.00 - 15.00 - 6,12,20,30 Km - **Les Marcheurs Van Gogh HT076**
- *Le je 14 Zaal De Rots, Markplein 5, **9860 Scheldewindeke**
08.00 - 15.00 - 6,10,14,18,21 Km - **Land Van Rhode (A 196)**
- *Le sa 16 Zaal De Matsbloem, Waregemsesteeweg 22, **9770 Kruishoutem**
07.00 - 15.00 - 6,10,15,20 Km - **Natuurvrienden Deinze (A 140)**
- *Le di 17 Serres Duroisin, rue de la Forêt 6, **7621 Lesdain** - **Challenge ACHO**
07.00 - 16.00 - 6,12,18,24,30,36 Km - **Mont-Marche-Tournai HT075**
- *Le di 17 Salle L'Ecourché, Place 2, **7904 Pipaix**
Marche Adepts 5,10,15,21 Km
- *Le di 17 Hand in Hand, Advocaat de Backerstraat 55, **9450 Denderhoutem**
08.00 - 15.00 - 6,12,18,24 km - **Vredeseilanden (A 297)**
- *Le ma 19 Zaal Café 't'Gavrije, Molenstraat 9, **9890 Gavere**
08.00 - 15.00 - 5,10,15,20 Km - **"Op Vrijevoeten" (A 525)**
- *Le me 20 Zaal OC Leeuwergem, Gentse Steenweg 307, **9620 Leeuwergem**
08.00 - 17.00 - 7,10,14,18,21 Km - **Egmont Zottegem (A 163)**
- *Le sa 23 Zaal De Vierklaver, Groenstraat 1, **9660 Michelbeke**
07.30 - 15.00 - 6,10,16,22 Km - **Provincial Bestuurskern OV (A 903)**
- *Le sa 23 Salle L'Envol, Place 8, **7911 Buissenal**
08.00 - 15.00 - 4,7,15,20,25 Km - **Marcheurs du souvenir Leuze HT051**
- *Le di 24 Cercle St Vincent, rue Chanoine Scarmure, 15, **7060 Soignies**
08.00 - 15.00 - 4,6,12,21 Km - **Les Marcheurs Sonégiens HT026**

- *Le di 24 Feestzaal De Amndel, Ooikeplein 17, **9790 Wortegem-Petegem**
08.00 - 15.00 - 6,12,18,25,30 Km - **Klavertje Vier (A 447)**
- *Le di 24 Ferme Experimentale, rue de l'Agriculture 301 , **7800 Ath**
Marche Adeps - 5,10,15,20 Km
- *Le me 27 De Klub, Kwaadstraat 9, **9750 Zingem**
07.00 - 16.00 - 6,10,15,21 Km - **Scheldestappers Zingem (A 105)**
- *Le sa 30 Zaal De Kluis, Kapelleweide 13, **1760 Roosdaal**
08.00 - 15.00 - 4,7,14,21 Km - **De Pajotten Hekelgem (A 038)**

***Le Di 31 Maison du Village, Rue Abbé Pollart 4, 7880**

Flobecq Challenge ACHO

07.00 - 15.00 - 5,8,14,20, 30 Km - VERDIGYM

COLLINES FLOBECQ

Marche du Pourchau 19 janvier 2013

Nombre total de participants

346

Nom du club

Nombre de participants

INDIVIDUEL	73
Padstappers Geraardsbergen	23
Les Vaillants Acrenois	20
Everbeekse Wandeltochten	19
W.S.V. Egmont Zottegem	19
Les Trouvères	18
Les Sucriers de Brugelette	16
Verdigym Flobecq	13
Hanske de Krijger Oudenaarde	13
De Chatons Ronse	10
Marcheurs de la Sylle - Bassilly	10
Les Marcheurs du Souvenir de Leuze	9
Le Roitelet	7
Les Aigles De Bellecourt	7
Les Sans-Soucis - Ghlin	6

Mont-Marche Tournai	6
Scheldestappers - Zingen	5
W.S.V. Land Van Rhode	4
Parel van het Pajottenland	4
Les Marcheurs de la Police de Mons	4
KWARTELS	4
Les Traînes-Savates Montignies s/Sambre	4
Les Marcheurs du Val de Verne-Peruwelz	4
W.S.V. De Kadees Aalst	4
W.S.V. De Sportvrienden	3
Les Amis de la Nature Ath	3
De Marktroppers Herne	3
C.S.C. Lierde	3
W.S.V. Aalter	2
DORPSCOMITE BOGAARDEN	2
Wallonia - Namur	2
FLORASTAPPERS GENT VZW	2
Les Hurlus en Balade - Mouscron	2
Union Audax Tournai	2
Les Marcheurs Van Gogh	2
Boerebkijgstappers	2
Trekplossers Zellik-Asse	2
WANDELCLUB DE SCHOOIERS WICHELEN	2
Postilijon Wandelclub Merelbeke	2
MARCHMANNEKES	2
Les Fougans	2
Les Ropieurs - Mons	1
Vlaamse Ardennen Marcheers Ronse	1
Les Marcheurs Sonégiens	1
DE PAJOTTEN HEKELGEM	1
Section Marche S.T.I.B.	1
BURCHTSTAPPERS HERZELE	1

Pour une bonne lecture de ces résultats, ceux-ci sont basés sur les souches qui sont déposées par les marcheurs au départ de la marche et ne sont pas, suivant les cartes d'inscriptions. Voilà, pourquoi il y a une différence entre les résultats du départ (438) et celui du classement (346).

42e Marche des Collines.

Echos.....



Agenda Mars 2013

Le 03: ACHO: HT069 à Péronnes

Le 05: Réunion Comité

Le 08 : AG CPHT Morlanwelz

Le 10: ACHO:HT076 à Hyon

Le 16: AG FFBMP à Wépion

Le 17: ACHO: HT075 à Lesdain

Le 22: réunion Préparation
Marche des collines.

Le 31: ACHO: HT003 à Flobecq

ATTENTION !!!!!

Si vous n'êtes pas encore en ordre de cotisation pour l'année 2013, vous ne serez plus assurés dès aujourd'hui.

Mieux vaut le savoir !

**merci de nous signaler
tout changement
d'adresse, de n° de
téléphone ou de GSM, ainsi
qu'adresse Internet, à la
responsable Assurance**

Attention

**La nuit du 30 au 31
mars,**

Changement d'heures



-1 heure

Rappel.

Réunion de préparation Marche des Collines

**"Le vendredi 22 mars" à partir de 19h30 dans la salle de
l'ALE en face du musée des plantes.**

Bienvenu à Tous.

Les cartes d'affiliation.

Dernièrement, vous avez reçu votre nouvelle carte d'affiliation 2013 et nous vous remercions de votre confiance. Mais peut-être avez-vous remarqué une faute dans votre nom ou prénom, une mauvaise date de naissance ou encore une adresse incorrecte. Si vous deviez être dans le cas, ne manquez pas de nous le signaler : ces petites corrections vous éviteront bien des problèmes lors d'une déclaration d'accident.

Afin de vous donner l'envie de venir marcher avec nous, vous trouverez dans chaque newsletter des articles concernant "la Marche Attitude".

Pour commencer, dans la première édition, c'était de d'abord bien choisir sa bonne chaussure. Malheureusement, notre amis Dany n'avait pas encore lu le texte, lors de l'achat de sa nouvelle paire de Bottines, résultat des Ampoules, et oui cela fait très mal. Nous allons donc aborder aujourd'hui,

Comment soigner une ampoule au pied ?



Les ampoules aux pieds sont un sujet de discussion incontournable pour un marcheur. Il y a toujours des personnes qui soignent leurs ampoules et chacun y met du sien quant à la meilleure façon de faire cela. Avant de réfléchir à la meilleure façon de soigner des ampoules, avez-vous réfléchi à la meilleure façon de les éviter ?

Dans un autre article, nous vous expliquerons [comment éviter les ampoules aux pieds en randonnée](#). Cela reste pour moi le plus important, car même s'il est possible de soigner plus ou moins bien des ampoules, **il est préférable qu'elles ne se forment pas**. Cependant, même en prenant beaucoup de précautions, des ampoules peuvent se former à un moment ou un autre en randonnée. Nous allons donc voir **quelques conseils pratiques pour soigner une ampoule**. Je tiens à préciser que je ne suis pas médecin et que les techniques présentées ici sont l'objet de beaucoup de discussions car certaines sont contradictoires. Il n'existe pas une solution unique, cela dépend de chacun, du type d'ampoule et de son état. Cet article est séparé en deux parties principales suivant si votre ampoule est déjà percée ou non, quand vous commencez à la soigner.

Si l'ampoule n'est pas percée

Dans ce cas il y a deux solutions qui s'opposent :

- **Percer l'ampoule** : c'est la méthode préférée des personnes qui pensent que le liquide contenu dans les ampoules (lymphe) est rempli de déchets (toxines) et qu'il faut l'éliminer au plus vite.
- **Ne pas percer l'ampoule** : c'est la méthode préférée des personnes qui pensent que le liquide contenu dans les ampoules est produit par le corps en tant que protection. De plus, en ne perçant pas une ampoule vous avez moins de chance que celle-ci ne s'infecte.

En ce qui me concerne, je fais l'un ou l'autre en fonction du type d'ampoule – à la surface ou profonde.

Si l'ampoule est à la surface et pleine de liquide

Ces ampoules, si elles ne sont pas soignées rapidement, ont des chances de se percer ou de s'arracher en continuant à marcher.

Je préfère percer ce type d'ampoules car elles sont très gênantes et provoquent des frottements à cause de leur volume. Parfois, elles forcent même à marcher d'une manière non naturelle qui peut entraîner d'autres blessures.

Il n'est pas rare par exemple qu'une personne développe une tendinite au genou parce qu'elle avait une ampoule au pied. L'ampoule étant gênante et douloureuse, la personne marche avec le pied de travers et endommage les tendons de ses genoux.

Pour la percer, utilisez une aiguille stérilisée. Le plus simple pour stériliser une aiguille en randonnée est de la faire rougir avec une flamme. Laissez ensuite le liquide s'écouler de l'ampoule et appuyez sur l'ampoule, sans l'abîmer, pour essayer d'enlever tout le liquide. La suite des soins dépend de l'état de la peau de l'ampoule :

- **Si la peau est intacte** – ou presque – laissez-la.
 - **Si vous devez continuer à marcher**, recouvrez-la d'un pansement, sparadrap ou un pansement ampoule (double peau) de type Compeed. N'oubliez pas d'enlever le pansement ou sparadrap le soir pour faire sécher et durcir l'ampoule. Si par contre vous avez opté pour un pansement ampoule, laissez-le.
- - **Si vous avez fini votre journée de marche**, aérez votre pied. De cette manière, l'ampoule séchera et la peau durcira. Vérifiez que l'ampoule ne se remplisse pas à nouveau et percez-la une seconde fois si c'est le cas.
- **Si la peau est abîmée**, traitez l'ampoule de la même manière que pour une ampoule percée involontairement (voir plus bas).



Quelques astuces pour ce type d'ampoules :

- Ma technique préférée si j'ai ce type d'ampoule et que ma journée de marche est finie, est de percer l'ampoule de part et d'autre avec une aiguille stérilisée et de laisser un fil stérilisé (trempé dans l'alcool) dans l'ampoule pendant la nuit. Il n'y a qu'à enlever le fil doucement quand l'ampoule est sèche le lendemain matin. De cette manière, l'ampoule se vide complètement et ne se remplit plus.
- Une autre technique courante consiste à injecter de l'alcool modifié ou de l'éosine aqueuse dans l'ampoule pour faire sécher et durcir la peau.

Si l'ampoule est profonde et contient peu de liquide

- **Si vous devez continuer à marcher**, appliquez simplement un pansement, du sparadrap ou un pansement ampoule dessus pour limiter les frottements. Vous pouvez également appliquer de la crème anti-frottement de type NOK de Sports Akileïne. Dès que vous le pouvez, aérez votre pied et enlevez le pansement ou sparadrap (sauf pour les pansements ampoules de type Compeed).



- **Si vous avez fini votre journée de marche**, laissez votre pied à l'air libre et ne recouvrez pas l'ampoule. Vous devrez peut-être la recouvrir suivant son état dès que vous reprendrez la marche.

Si l'ampoule est percée involontairement

Au moins dans ce cas, il n'y a pas besoin de débattre longuement pour savoir s'il faut la percer ou non. Si l'ampoule est percée, déchirée ou ouverte, découpez l'excédent de peau près des bords de l'ampoule avec des ciseaux stérilisés et désinfectez la nouvelle peau avec de l'alcool ou de l'antiseptique. Il faut être vigilant à ce qu'elle ne s'infecte pas. Ensuite, tout dépend si vous devez continuer à marcher ou pas :

Si vous pouvez aérer votre pied sans salir la plaie, faites-le. Cela peut être le cas si vous faites une pause déjeuné par exemple ou si vous êtes arrivé. **Si vous devez repartir**, gardez des chaussures ou des chaussettes, recouvrez l'ampoule d'un pansement ampoule (double peau).

Conclusion

J'ai présenté ici différentes techniques pour soigner une ampoule au pied en y ajoutant mon point de vue. Je sais que beaucoup de personnes ont un point de vue différent. Certaines personnes percent toutes les ampoules et d'autres aucunes. Je vous conseille donc d'expérimenter et de voir ce qui vous convient le mieux.

Gardez toujours à l'esprit qu'il **vaut mieux prévenir que guérir** et qu'il vaut mieux **soigner une ampoule le plus rapidement possible**. Ensuite, il faut absolument s'en occuper régulièrement pour éviter que cela ne s'empire. N'attendez pas que la douleur vous fasse agir – c'est souvent trop tard et c'est une très bonne manière de gâcher une randonnée.

Bonne marche et à bientôt sur "EnvieDeMarcher.com" !

Avertissement

La pratique de la marche et de la randonnée comporte des risques inhérents à ces activités. Nous vous recommandons donc la plus grande prudence dans l'interprétation et l'utilisation des données fournies dans ce texte. Malgré tout le soin accordé à leur exactitude, les informations fournies par ce texte ne pourront en aucun cas engager la responsabilité de son auteur.

Par ailleurs, les personnes qui participent à la rédaction de ce journal, ainsi que celui du site de Verdigym, déclinent toute responsabilité en cas d'accident et ne pourront être tenus pour responsables de quelque manière que ce soit.

ANNIVERSAIRES DU MOIS D'AVRIL.

LE 01: THIERRY HAUTRU

LE 04: LAURA VANDEWAELE

LE 09: ERIC WATTIER

LE 17: ELIANE VANDERMOTTEN

LE 23: SÉBASTIEN VERPOEST

LE 29: YANNICK NAVET



Vous avez envie de pratiquer la
Pourquoi ne pas joindre un club de
Vous pourrez pratiquer la marche
occasionnellement et parcourir les



randonnée pédestre.
marche dans votre région ?
régulièrement ou
sentiers de nos belles provinces.

Calendrier des Marche conseillées du Mois. AVRIL 2013



- *Le lu 01 Marche à Bâton - Rue du Vert Lion 40, 7540 KAIN
07.00 - 17.00 - 6,12,20 Km
- *Le sa 06 Voetbalterrein KFC Gavere-Asper, Vlienderweg 4, 9890 Asper
07.00 - 15.00 - 7,15,25 Km - Koninklijke Fusie Club Gavere-Asper (A 379)
- *Le di 07 Ecole communale, rue de Mons 45, 7970 Beloeil
Marche Adepts 5,10,15,20 Km
- *Le di 14 Athénée Magritte, rue Watterman 27, 7860 Lessines
07.00 - 15.00 - 5,10,15, 20 Km - Les Vaillants Acrenois HT050
- *Le di 14 Maison des Jeunes, Place Charles Lenoir 4, 7911 Moustier
Marche Adepts - 5,10,20 Km
- *Le me 17 Voetbalkantine KSV Zottegem, Kastanjelaan, 9620 Zottegem
08.00 - 17.00 - 7,10,14,18,21 Km - Egmont Zottegem (A 163)
- *Le sa 20 Parochiezaal De Kroon, Dorpsstraat 12, 9667 Horebeke
07.00 - 15.00 - 7,10,13,19,25 Km - Hanke de Krijger Oudenaarde (A 233)
- *Le sa 20 Centre Culturel, rue de la Liberté 23, 7950 Ladeuze
08.00 - 15.00 - 5,10,15,20 Km - Le Roitelet HT 060
- *Le di 21 Athénéum, Papiermolenstraat 103, 9500 Geraardsbergen
07.00 - 15.00 - 6,8,10,12,14,16,22,32,42 Km Padstappers Geraardsbergen (A 135)
- *Le di 21 Institut Agricole, rue Paul Pastur, 7800 Ath
08.00 - 15.00 - 5,10,20,30,40 Km - Les Amis de la Nature Ath HT004
- *Le di 28 Lagere School, Driehoekstraat 42A, 9660 Brakel
07.00 - 15.00 - 6,12,18,25 Km - Everbeekse Wandeltochten (A 282)
- *Le di 28 Maison du Peuple, Place 4, 7810 Maffle
Marche Adepts - 5,10,15,20 Km

Dans l'ensemble, chaque semaine, vous avez la possibilité de marcher dans la région.
Ayez aussi une préférence, pour les clubs qui participent aussi à nos marches et qui nous rendent visite régulièrement. Bonne marche.

"La marche est un exercice pour lequel il n'est point besoin de gymnase. C'est une ordonnance sans médicaments, une limitation de poids sans régime, un produit de beauté qu'on ne trouve pas dans les magasins, c'est un tranquillisant sans comprimé, une cure sans psychanalyse"

Décret « Chemins et sentiers publics » : ça marche !

Juliette Walkiers - 28 février 2013 - Mobilité douce

L'année 2013 a commencé par une bonne nouvelle pour les défenseurs des chemins et sentiers publics. Le 17 janvier, le Gouvernement wallon adoptait en première lecture l'avant-projet de décret relatif à la voirie communale. Ce document est le résultat d'un travail collectif, dans lequel a été impliqué l'ensemble des acteurs liés de près à la question de ces infrastructures de mobilité douce.



Déjà le 8 mars 2012, le Gouvernement wallon prenait acte de la note rectificative 3 qui arrêtaient les principes clés qui devaient guider la finalisation de la rédaction du décret. Ces principes clés avaient fait l'objet de discussions, parfois tendues mais souvent constructives, au sein du Groupe de travail mis en place par le Ministre de la ruralité et des travaux publics. Certains participants regretteront le manque de temps laissé au groupe de travail pour parvenir à s'accorder de manière consensuelle sur chaque point du décret, d'autres estimeront plutôt que face à des intérêts divergents, c'est au Politique de trancher, à un moment, afin de préserver l'intérêt général.

Les principes arrêtés dans cette note concernaient les points principaux suivants :

- l'instauration d'un régime juridique unique pour la voirie communale fusionnant les voiries vicinales et les voiries dites « innomées »
- la forme (cartographie numérique + documents), le contenu (informations juridiques et indicatives), et l'accessibilité publique du nouvel atlas
- la constitution d'une réserve viaire
- l'actualisation de l'atlas : avec une période transitoire, une participation citoyenne forte et des possibilités de recours à prévoir, et une méthodologie à développer (balises)
- le choix de la commune comme autorité compétente
- la création de voirie par prescription avec confirmation de l'autorité compétente par l'établissement d'un plan d'alignement
- la suppression de voirie uniquement par décision motivée de l'autorité compétente
- un droit d'initiative (ouvert à tous citoyens) pour demander la création, la modification ou la suppression d'une voirie
- un règlement régional sur la voirie qui abordera la question de l'entretien.

C'est donc avec grand bonheur, que nous avons vu ces principes « bétonnés » dans l'avant-projet de décret qui a été adopté par le Gouvernement. Bien entendu, certains points du décret ne nous satisfont pas, et pourront peut-être encore être améliorés. Ainsi en est-il de la définition de l'« usage du public » qui s'éloigne de celle du Code Civil et de celle de la « servitude publique de passage » qui est absente. Autre manquement : les caractéristiques techniques de la voirie (gabarit,

aménagement,...) ne doivent pas figurer dans le dossier de demande (ouverture, modification ou suppression) alors qu'elles peuvent être utiles à la décision (s'agit-il d'une route carrossable ou un sentier strictement piéton ?). De plus, ces caractéristiques techniques seraient une information précieuse qui pourrait être reprise à l'atlas à titre indicatif et à destination des usagers. Nous regrettons aussi qu'un avis conforme d'une autorité supérieure à la commune ne soit pas sollicité en cas de demande de suppression de voirie.

A présent, cet avant-projet de décret est soumis aux organes de consultation suivants : le Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable (CWEDD), le Conseil supérieur des villes, communes, et provinces de la Région wallonne et la Commission régionale de l'aménagement du territoire (CRAT). Le document passera alors en deuxième lecture au Gouvernement et sera soumis ensuite au vote des parlementaires.

Ce travail préparatif de réforme de la loi de 1841 sur les chemins et sentiers vicinaux en un décret sur la voirie communale était l'une des missions, à présent accomplies, confiées au Groupe de travail. L'autre mission, rappelée dans la note rectificative 3 au Gouvernement, est la définition des balises pour l'actualisation de l'atlas (méthodologie et principes) et la rédaction d'un projet de convention-type de partenariat qui sera proposée aux communes wallonnes pour mettre en place un groupe de travail communal « chemins vicinaux ».



Cette deuxième mission, déjà bien avancée, n'est pas encore terminée. Elle est pourtant cruciale. Le décret est une ossature mais elle doit être agrémentée de muscles qui permettront d'avancer efficacement et sereinement sur le terrain ! Pour éviter que l'actualisation des atlas se traduise localement par des procédures longues et potentiellement conflictuelles, le Groupe de travail doit poursuivre son travail de définition des balises dans un esprit constructif. Les balises et la méthodologie ainsi définies et mises à l'épreuve par les test-pilotes devront guider la rédaction des arrêtés d'exécution.

Ces arrêtés adoptés, le Gouvernement wallon aura respecté l'engagement pris à ce sujet dans sa déclaration de politique régionale. Alors pourra débuter dans toutes les communes ce fastidieux mais indispensable travail d'actualisation des atlas, qui permettra de préserver et valoriser ce merveilleux patrimoine que constitue la petite voirie ! Un maillage pertinent de la petite voirie sur le territoire wallon est un atout précieux pour permettre une mobilité plus durable.

42^e Marche des Collines.

Flobecq/Vloesberg **31 Mars 2013** Dimanche/Zondag

Challenge A.C.H.O. 5-8-14-20-30Km

Salle « Maison du Village » Rue Abbé Pollart, 4 7880 Flobecq

Heures de départ/Starturen : de 07 à 15 heures. Circuits balisés.

Permanence/ Afstempeling : FFBMP assurée de 09 à 17 h

Inscriptions/Inschrijving : 0,75€

Restauration/ Restauratie : Plat du jour & Barbecue -
Dagschotel & Barbecue /Tarte au Maton /Matte Taart.



Assurance/ Verzekering : Le Club est assuré en responsabilité civile.

De Club is verzekerd voor burgerlijk aansprakelijkheid.

Responsable Club : Paul Hageman : Secrétaire * 0475/963015

Clubverantwoordelijke: Jean-Marie Storme : Président*0475/846203

Info : verdigymcollines.be



L'Inscription à la Marche vaut déclaration de bonne santé. Inschrijven aan de wandeltocht is teken van goede gezondheid

La marche aura lieu quelles que soient les conditions climatiques. De Wandeltocht zal doorgaan ongeacht de
weersomstandigheden.

Marche placée sous le Patronage de la Fédération Francophone Belge de Marches Populaires (FFBMP) et de la FISP (IVV).

Ne pas jeter sur la voie publique, merci. Niet op de openbare weg werpen.

Numéro d'agrération: 2/12/031/DA

